

APPEL A PROJET

« Le Jardin des Cairns » An 2

Art. 1 : Public concerné

Cet appel à projet s'adresse à tous artistes professionnels intervenants dans le domaine du Land Art ou de la sculpture monumentale.

Art.2 : Objet

L'objet de ce projet est d'initier et d'accompagner une démarche artistique collective à laquelle les habitants de la vallée de la Maurienne pourront participer. Il s'agit d'aménager un espace naturel et culturel (vignes) à forte connotation minérale, en réalisant plusieurs œuvres monumentales à base de matériaux locaux (essentiellement des pierres, un peu de bois) et d'éventuels autres matériaux de récupération. Ces œuvres devront présenter un caractère durable.

Art.3 : Conditions matérielles et financières :

L'artiste retenu sera hébergé gracieusement à proximité du site et ses frais de nourriture seront pris en charge pendant toute la période de création. Il recevra en outre une dotation de 5000 euro (sous réserve d'obtention des subventions sollicitées), 50% étant versés à son arrivée sur le site, le solde étant versé à la fin de l'opération.

Art.4 : Calendrier :

Le travail sur site commencera le 14 septembre et s'achèvera le 10 octobre.

Art.5 : Assurances :

L'artiste retenu devra fournir la preuve qu'il a contracté une assurance couvrant les dommages qui pourraient subvenir, de son fait, envers lui-même ou les différents participants au projet.

Art. 3 : Participation

Pour confirmer sa participation, l'artiste devra adresser avant le 20 mars un dossier comportant les éléments suivants :

- Présentation de son parcours et de son travail actuel
- Présentation écrite de la démarche proposée dans le cadre du « Jardin des Cairns » (1 page minimum)
- Croquis donnant une idée du projet abouti
- Copie du contrat d'assurance en responsabilité civile

Tous les documents concernant ce projet (Dossier de présentation, photos, plan, ...) sont téléchargeables à l'adresse :

<http://les-pyc.com/2015/02/11/appele-a-projets-jardin-des-cairns-2015/>